

Image not found or type unknown



Promesse de bail / Siège social

Par **MLO**, le **06/03/2023** à **18:57**

Bonjour,

Je souhaite immatriculer ma société et mettre l'adresse du local commercial comme siège social.

Je n'ai pas encore de bail car le propriétaire n'a pas finalisé l'achat du local. Nous allons rédiger une promesse de bail en attendant. La promesse de bail peut-elle faire office de justificatif de siège social au moment du dépôt du dossier sur le guichet unique du greffe ?

Merci d'avance!